



COMMUNE DE SARREWERDEN
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 12 MAI 2025

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 13
Conseillers présents : 13
Date de convocation : 02/05/2025

Sous la présidence de	M. TAESCH Jean Joseph, Maire
Les Maires délégués	M. WEBER Sylvain - MUHLMANN Lucien
L'Adjoint	M. SCHNEIDER Francis
Les Conseillers	MM. ADAM Christophe – ADAM Thierry – BACH Arnaud – DILLENSCHNEIDER Stéphan -GEIN Frédéric – LECOMTE Sylvie - PFAADT Jérôme - RIEGER Frédérique - STOEBENER Célestine
Absent non excusé	
Absent excusé	

ORDRE DU JOUR

- 1° - Approbation du Conseil Municipal du 31 Mars 2025
- 2° - Motion suppression des classes
- 3° - Tarification des locations des salles
- 4° - Convention RPID
- 5° - Associations Foncières : Membre du bureau.
- 6° - Projet Zone artisanal
- 7° - Droits de préemptions
- 8° - Cession de la Mairie
- 9° - Vocation Micro - Crèche

1° - Approbation du Conseil Municipal du 31 Mars 2025

Le Maire donne lecture du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal en date du 31 Mars 2025. Le Conseil Municipal l'approuve et procède à sa signature.

2° - Motion suppression des classes

Le Maire présente la Motion contre la suppression de postes d'enseignants en école primaire sur l'ensemble de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue.

Après une concertation approfondie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer la Motion.

3° - Tarification des locations des salles

Le Maire propose de revoir les tarifs de location des 3 salles Communales.

Tarifs actuels :

- Salle des Fêtes de Sarrewerden : 140€ pour les Communes associées + 20€ d'électricité + 30€ de chauffage

210€ pour les personnes extérieures + 20€ d'électricité + 30€ de chauffage

Caution : 400€

- Préau Sarrewerden : 90€ pour les Communes associées + 10€ d'électricité

140€ pour les personnes extérieures + 10€ d'électricité

Caution : 400€

- Salle + Préau Sarrewerden : 200€ pour les Communes associées + 30€ d'électricité + 30€ de chauffage

300€ pour les personnes extérieures + 30€ d'électricité + 30€ de chauffage

Caution : 600€

- Salle des Fêtes de Bischtroff : 100€ pour les Communes associées + 20€ d'électricité + 20€ de chauffage

150€ pour les personnes extérieures + 20€ d'électricité + 20€ de chauffage

Caution : 400€

- Salle des Fêtes de Zollingen : 100€ pour les Communes associées + 20€ d'électricité + 20€ de chauffage

150€ pour les personnes extérieures + 20€ d'électricité + 20€ de chauffage

Caution : 400€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à se réunir ultérieurement avec des Conseillers afin de discuter des tarifs applicables, de confier à ces derniers de formuler des propositions de tarification qui seront présentées et soumis au vote lors du prochain Conseil.

4° - Convention RPID

Considérant la nécessité de réviser la Convention actuellement en place concernant le RPID,

Les Conseillers ont identifié plusieurs points importants à intégrer dans cette nouvelle Convention.

Considérant que le RPID utilise la salle des Fêtes de Sarrewerden pour ses repas du midi,

Considérant qu'il est essentiel que chaque Commune prenne les dispositions nécessaires en cas d'absence de son personnel, en désignant une personne attitrée à prévenir.

Considérant que le remplacement du personnel est à assurer sans frais supplémentaires, et que les coûts sont à prendre en charge par la Commune concernée,

Le Conseil après en avoir délibéré, décide de proposer d'intégrer les modifications à la Convention du RPID pour la rentrée prochaine, notamment l'instauration d'un forfait pour les frais annexes (chauffage, eau, électricité), d'exiger qu'une personne responsable à prévenir en cas d'absence soit nommer dans chaque Commune et que cette dernière s'engage à trouver un remplaçant sans frais supplémentaires.

Le Maire s'engage à proposer ses changements aux Communes de Diedendorf et Wolfskirchen lors d'une réunion, afin de finaliser cette Convention et la mettre en pratique pour la rentrée de septembre 2025.

5° - Associations Foncières : Membre du bureau

Mise à jour de l'Association Foncière de Sarrewerden - Zollingen.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de régulariser la situation de l'Association Foncière de Sarrewerden/Zollingen, il convient de nommer des représentant de la commune.

4 Titulaires et 2 Suppléants propriétaires à l'intérieur du périmètre remembré sont choisis à l'unanimité des votes :

- ☐ Titulaires : Mr WEBER Sylvain – Mr TAESCH Jean-Joseph – Mr BORNER Manuel – Mr REPPERT Michel
- ☐ Suppléant : Mr BACH Roland – Mr ZDROJEWSKI Philippe

Pour information, les représentants nommés par la Chambre de l'agriculture :

- ☐ Titulaires : Mr WILLEM Henri – Mr ADAM Emile – Mr BACH Arnaud
- ☐ Suppléant : Mr LADER Jean-Luc – Mr BACH Roland

Mise à jour de l'Association Foncière de Bischtroff – sur -Sarre.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de régulariser la situation de l'Association Foncière de Bischtroff- sur- Sarre, il convient de nommer des représentant de la commune.

4 Titulaires et 2 Suppléants propriétaires à l'intérieur du périmètre remembré sont choisis à l'unanimité des votes :

- ☐ Titulaires : Mr WEBER Sylvain – Mr SCHMIDT Sylvain– Mr MUHLMANN Lucien– Mr ADAM Emile
- ☐ Suppléant : Mr ADAM Thierry– Mme KESTENDEUCH Joelle

Pour information, les représentants nommés par la Chambre de l'agriculture :

- ☐ Titulaires : Mr REEB Lionel – Mr MOLL René – Mr ZDROJESKI Philippe
- ☐ Suppléant : Mr BAUER CLaude – Mr BREHM Gérard

6° - Projet Zone artisanal

Lors du Conseil Municipal du 24 Juillet 2023 le Conseil avait discuté des questions relatives à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de son contexte réglementaire, ainsi que de la répartition zonale du territoire communal.

Il a été porté à la connaissance du Conseil Municipal qu'une demande officielle sollicite la mise en Zone Industrielle de 7 hectares, sur un secteur déterminé de notre territoire communal. Cette demande a été examinée attentivement lors des débats et discussions, tenant compte de son impact sur l'environnement, l'économie locale et les intérêts de la collectivité.

La décision avait été prise à l'unanimité en défaveur de la mise en Zone Industrielle des 7 hectares demandés.

Vu les nouveaux éléments rapportés par Mr le Maire, les différents débats avec la CCAB, JFA, la chambre d'Agriculture et la SAFER et la volonté de clôturer la révision du PLU en cours, la Commune a décidé de restatuer sur ce point.

Après un échange constructif entre les membres du Conseil,

La décision est prise avec la majorité en faveur d'intégrer au PLU les 7 hectares demandés, selon le schéma de la ZAE Sarrewerden – Sarre- Union – Rimsdorf, et le classement en Zone UXB

POUR : 11

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1

7° - Droits de préemptions

Le Maire informe le Conseil Municipal des dernières déclarations d'intention d'aliéner auxquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption urbain concernant les ventes suivantes :

- Vente SIEGLER – ZIMMER – ROESNER à Mr CHARRIER Léo et Mme PLANTAZ-NICOUD Mathilde : Maison du 74 rue de l'Eglise 67260 SARREWERDEN
- Vente Mr HEYMES Joseph et Mr JULLIOT Mike : Maison du 17 rue de la Gare 67260 BISCHTROFF
- Vente ERCKER à Mme DI JUSCO Maryse : Maison du 18 rue des Tanneurs 67260 SARREWERDEN
- Vente Mr HECKEL Gilbert et Mr KLING Hervé : Maison du 14 rue Principale 67260 ZOLLINGEN
- Vente Mr BERTHELIN Lucas et Mr BOUJNAH Yanis : Maison du 12 rue de Burbach 67260 BISCHTROFF
- Vente Mme EVA Audrey et GRIBLING Valérie : Maison du 27 rue des Mésanges 67260 SARREWERDEN
- Vente Mr HECKEL Gilbert et Mr CHARRIER Léo et Mme PLANTAZ-NICOUD Mathilde : Maison du 14 rue Principale 67260 ZOLLINGEN
- Vente Mr BRAUN Christophe et Mr GIL-SANZ Gil et Mme LAVIGNE Emma : Maison du 10 rue des SUISSES 67260 BISCHTROFF
- Vente Mr ACHARD Michael, Mme SELMER Mélinda et Mr KREMER Arnaud et Mme SCHWARTZWEBER Pauline : Maison du 5 rue du Pont 67260 BISCHTROFF
- Vente Mme MEHL Véronique, DILLESEGER Stéphane et Mme SCHAMBER Angélique : Maison 28 rue de BURBACH 67260 BISCHTROFF
- Vente Mr GROETERS Romain, Mme REKAR Kelly et Mr HELMSTETTER Loïc : Maison du 12 rue des mésanges 67260 SARREWERDEN
- Vente Mr CRON Robert et Mme DEQUAND Nathalie : Maison du 12 rue de la Gare 67260 BISCHTROFF
- Vente Mme BOULANGER Georgette et Mr et Mme BLEICHNER Jean – Michel : Jardin 15 rue des Remparts 67260 SARREWERDEN
- Vente Site industriel FLABEG France à SAS SIMEA : Zone industrielle 67260 SARREWERDEN
- Vente Mme SPECHT Martine et Mr JAYTENER Pascal : Maison du 3 rue de Sarrewerden 67260 BISCHTROFF
- Vente Mr SCHNEIDER Charles et Mr BRUCHER Dominique : Maison 4 rue de la Gare 67260 SARREWERDEN
- Vente BAUER et Mr KRETZ Damien et Mme MAGNIER Orane : Maison du 20 rue des comtes des Nassau 67260 SARREWERDEN

8° - Cession de la Mairie

Considérant que le projet de la nouvelle Mairie est un enjeu majeur pour notre Commune et nécessite un financement adéquat,

Considérant que le Maire a sollicité l'agence immobilière NESTA de Keskastel pour réaliser une étude de marché concernant la Mairie actuelle, rue des Tanneurs à Sarrewerden,

Considérant que cette étude a permis d'évaluer le bien, datant de 1876, avec une surface de terrain de 548 m², et une surface annexe de 150 m².

Considérant que la vente de ce bien pourrait contribuer significativement au financement de la nouvelle Mairie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à lancer la procédure de vente du bien immobilier situé rue des Tanneurs, de confier la gestion de cette vente à l'agence immobilière NESTA de Keskastel et d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette vente, y compris la signature des documents afférents.

Le Maire a également fait la proposition de mettre en vente le bâtiment au 1 rue des Tanneurs ainsi que l'ancien dépôt des pompiers, proposition validée à l'unanimité par le Conseil.

9° - Vocation Micro - Crèche

Le point concernant la vocation des locaux de la Micro Crèche a été soulevé.

Le projet initialement prévu étant la mise à disposition de locaux servant de Micro – Crèche, gérés par la MSA, projet qui n'aura finalement pas lieu, deux choix s'offrent à nous :

- Soit lancer un appel d'offre à manifestation pour recruter un candidat potentiel pour la gestion de la Micro Crèche, ce qui s'avère long et fastidieux avec une location des lieux estimé à 2026,
- Soit accepter la volonté de Mr Kazmierczak, cabinet de Kinésithérapeute actuellement situé à Sarre-Union, d'installer leur cabinet en location dans les locaux. La date et les modalités sont à finaliser.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition de mettre en location les locaux en vue d'un regroupement de kinésithérapeutes.

Le Maire :



Les Conseillers :

